

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-11-5

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service grands projets Nord

Service consulté

PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DE L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DU COLLÈGE LA PIERRE POLIE À VENDENHEIM

Résumé : Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séance Plénière du 20 mars 2017 (CD/2017/007), du 25 juin 2018 (CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (CD/2018/089) son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : "Actions Educatives et Collèges". Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du département (Plan pluriannuel d'Investissement /PPI).

A ce titre, le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège « La Pierre Polie » à VENDENHEIM a été approuvé en Commission Permanente du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/284).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des bâtiments départementaux, adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin en séance plénière le 25 juin 2018 (délibération CD/2018/022), constitue un engagement fort de la Collectivité européenne d'Alsace pour construire l'avenir des jeunes alsaciens. Il prévoit de mener, dans certains collèges publics, des projets de restructuration durable, répondant aux différentes réglementations en vigueur (ADAP, sécurité-incendie, ERP...) et aux attentes fonctionnelles des usagers, tout en proposant des locaux performants sur le plan énergétique, sobres, faciles d'entretien et aux coûts d'exploitation optimisés.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège de Vendenheim et le budget alloué ont été approuvés par la Commission Permanente du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/284 – approbation du Programme Technique Détaillé).

Il est proposé de présenter le résultat des études de conception et plus précisément de l'Avant-Projet Définitif qui découle de cette approbation ;

Le collège compte actuellement 328 collégiens. Il est composé d'un bâtiment externat R+1 et d'un bâtiment de logements de fonction.

Le collège a été construit et mis en service en 1992.

Le projet doit permettre de remédier à l'ensemble des dysfonctionnements du collège. Le site n'est plus aux normes réglementaires de sécurité-incendie et d'accessibilité, les bâtiments sont énergivores, certains équipements sont vétustes et les aménagements extérieurs (préau, abris vélo) ne permettent pas un fonctionnement optimal. Le collège souffre de problèmes fonctionnels (surface des salles de classe non-conforme au référentiel, problèmes de flux, absence de locaux scolaires et d'une salle polyvalente).

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- apporter les améliorations fonctionnelles attendues ;
- répondre aux besoins pédagogiques et réglementaires ;
- rendre le site et les bâtiments accessibles aux personnes handicapées, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AdAP) ;
- améliorer l'efficacité énergétique du bâti existant.

Le projet de restructuration et d'extension proposé comprend les travaux suivants :

- la rénovation énergétique du collège et des logements de fonction à un niveau proche BBC incluant l'isolation extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures, le remplacement de l'éclairage, la mise en place d'une centrale de traitement d'air double flux et la création d'une chaufferie gaz avec remplacement de la distribution de chauffage en particulier (actuellement électrique) ;
- l'amélioration du confort d'été par la mise en œuvre de protections solaires extérieures et la mise en place de châssis pour la surventilation nocturne ;
- la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans le cadre de l'AdAP ;
- les mises en conformités réglementaires au titre de la sécurité incendie des ERP ;
- la mise à niveau des installations techniques (distribution du chauffage en particulier) ;
- le réaménagement des locaux d'enseignement pour répondre au référentiel d'un collège 400 y compris l'administration, la vie scolaire et le foyer des élèves, l'infirmerie, les salles de classe, l'espace professeurs, les sanitaires (élèves et personnels) et les locaux des agents ;
- la reconfiguration des extérieurs, par l'agrandissement du préau et de l'abri vélos ;
- la pose de panneaux photovoltaïques en toiture selon le plan du déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti départemental.

Exception faite des travaux liés aux mises aux normes et à la rénovation thermique, il n'est prévu aucune intervention dans le restaurant scolaire.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié le 13 janvier 2020 au groupement de maîtrise d'œuvre LUCQUET ARCHITECTES (architecte mandataire), pour un montant de 530 548,80 € TTC.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au premier trimestre 2022 pour une livraison fin 2024.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 4 600 000 € HT (*valeur février 2021*).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles et frais annexes s'élève à 6 158 300 € HT soit 7 390 000 € TTC. Les coûts de mise en place de locaux modulaires pendant les travaux afin de maintenir l'établissement en fonctionnement sont inclus dans l'enveloppe.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
COLLEGE002 2019/6 P199O024	Coll Vendenheim : Restructuration lourde	7 390 000,00 €

La Commission Territoriale EMS a émis un avis favorable le 18 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser le lancement des travaux de restructuration et d'extension du collège « La Pierre Polie » à Vendenheim ;
- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège « La Pierre Polie » à Vendenheim (dont la synthèse des plans est jointe en annexe au présent rapport) ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 4 600 000 € HT (*valeur février 2021*) ;
- d'approuver le coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 7 390 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY